

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4080

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Aire d'accueil des gens du voyage - Dossiers de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération-cadre n° 2005-2846 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le transfert des Communes à la Communauté urbaine de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Pour l'aire de Neuville sur Saône, la Commune a fait le choix de transférer la maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation à la Communauté urbaine.

Ce terrain de dix places sera destiné au séjour de familles de gens du voyage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'aire d'accueil est de 398 000 € HT (soit 39 800 € HT par place) et se décompose comme suit :

Prestations	Coût		API partielle votée au Conseil du 2 mai 2006	API partielle votée au Conseil du 13 novembre 2006
	(en € HT)	(en € TTC)		
travaux d'aménagement interne	318 000	380 328		
études, prestations administratives et frais annexes	80 000	95 680	15 000 €	15 000 €
foncier (apport par la Commune)	0	0		
total	398 000	476 008	15 000 €	15 000 €
montant des autorisations de programme		476 008		

Le montant de l'autorisation de programme restant à individualiser s'élève à 446 008 €.

Le surcoût prévisionnel constaté en coût global d'opération est de 9 310 € HT par place.

Les financements devraient se répartir comme suit :

Budget prévisionnel	Participations (nets de taxes)
Etat (70 % d'une dépense subventionnable de 15 245 € HT par place de caravane)	106 715 €
Département (30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT par place de caravane, hors acquisition foncière)	45 735 €
Commune (selon répartition financière votée en conseil de Communauté du 2 mai 2006 pour un surcoût à la place : 50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	46 550 €
total des recettes partenaires	199 000 €
Communauté urbaine (15 245 € par place de caravane)	152 450 €
Communauté urbaine (50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	46 550 €
solde Communauté urbaine hors TVA	199 000 €

Afin de poursuivre l'opération (dépôt du permis de construire et réalisation des travaux), il y a lieu de procéder :

- à la consultation des entreprises réalisatrices pour quatre dossiers de consultation des entrepreneurs pour un montant estimé de 380 328 € TTC :

- . lot n° 1 : voirie, terrassement et réseaux,
- . lot n° 2 : bâtiments,
- . lot n° 3 : espaces verts et clôtures,
- . lot n° 4 : télégestion et éclairage,

- au financement complémentaire des études de maîtrise d'œuvre de la phase travaux et frais divers pour un montant de 65 680 € TTC,

- à la signature d'une convention financière entre la commune de Neuville sur Saône et la Communauté urbaine qui définit les modalités de paiement du surcoût financier selon les principes de financement énoncés.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 mars 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le coût global prévisionnel et le montage financier de l'aire d'accueil des gens du voyage de Neuville sur Saône d'une capacité de dix places, pour un montant total de 476 008 € en dépenses et de 199 000 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,
- b) - signer la convention à intervenir avec la commune de Neuville sur Saône,
- c) - déposer le permis de construire de l'aire d'accueil de Neuville sur Saône.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1341 - aménagement des aires d'accueil des gens du voyage est complétée pour un montant de 446 008 € en dépenses et de 199 000 € en recettes sur le budget principal pour la réalisation des travaux, les études de la phase travaux et aux frais divers, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 36 008 € en 2007
- . 410 000 € en 2008

- pour les recettes :

- . 199 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,